



Commune de Sada



Commune de Bouéni  
Une fenêtre sur l'Océan



VILLE DE MTSANGAMOUI

Les Maires

à

Madame Ericka BAREIGTS  
Ministre des Outre-Mer

Affaire suivie par :

SAID Kambi Saïd (DGS de Sada)

SANDI Saïd (DGS DGS de Bouéni)

ABDILLAH Tamiou (DGS de Mtsangamouji)

Mail : [contact@mairiedesada.fr](mailto:contact@mairiedesada.fr)

Tél : 0269 63 83 39

Sada, le 28 septembre 2016

Objet : Rythmes scolaires dans un contexte complètement inadapté

Madame la Ministre,

Par ce courrier, nous voulons vous alerter que les conditions de mise en œuvre de la réforme sur les rythmes scolaires à Mayotte bradent complètement l'éducation de nos enfants sur l'ensemble du Département.

En effet, avec un manque de salles de classe criant, le système éducatif mahorais vit au rythme de **la rotation scolaire**. C'est un système de scolarisation spécifique dans le Département qui consiste à accueillir dans la même classe des élèves le matin et d'autres l'après-midi.

Les classes existantes souffrent de sureffectif notable dû à l'afflux massif quotidiennement d'enfants en situation irrégulière sur le territoire. Pire encore, actuellement, le vice-rectorat accueille les enfants dans les établissements directement sans que ceux-ci soient inscrits au préalable par les Maires. Madame La Ministre, nous vous informons que nous ne sommes pas d'accord avec ces pratiques que nous dénonçons fermement.

Mayotte est aussi le seul territoire de la République à ne pas offrir à ses enfants un repas équilibré à l'école, car nos établissements ne sont pas équipés de réfectoires. Il n'existe donc pas de restauration scolaire digne de ce nom : une véritable injustice.

Nos enfants sont actuellement gardés, pendant la pause méridienne, par des personnes en emplois aidés (les fameux CUI) sans aucune formation dans l'animation. Par ailleurs, les quotas d'animateurs voulus par la réglementation sur les accueils collectifs des mineurs ne sont pas respectés. Aucune activité périscolaire digne de ce nom n'est mise en œuvre ; par conséquent, les fruits de cette réforme ne sont pas au rendez-vous.

Ces manques font que nos enfants ne tirent absolument pas profit de cette réforme, car condamnés à subir un dispositif dans un contexte local complètement inadapté. Le territoire subit une injustice incroyable : **celle qui consiste à fermer les yeux devant ces retards et forcer l'île à se conformer aux exigences de la loi sans en disposer des moyens et préalables nécessaires.**

Avec beaucoup de conviction, la majorité des Maires ont accepté de mettre en place le dispositif depuis 2014. Voici le bilan que nous vous dressons à ce jour :



- Les rotations condamnent les enfants à des chassés-croisés interminables qui pénalisent les enfants, mais aussi les parents qui se soulèvent dans les communes ;
- Avec la chaleur qui règne dans les classes non suffisamment ventilés, les enfants dorment les après-midi ;
- Les enfants consomment leur collation à même le sol, contexte défilant tout respect des règles d'hygiène et de sécurité. C'est une situation complètement indigne de notre République ;
- Nos PEDT deviennent inapplicables au jour même de leur signature ;
- La lourdeur du dispositif dans un cadre de rotation fatigue plus l'enfant, ne le permet pas de bien travailler et se concentrer.

**Nous voyons dans ce contexte, un projet louable sur un territoire non préparé à cet effet. Les conséquences sont préjudiciables à l'éducation de nos enfants, c'est pour ces raisons que de plus en plus de communes font marche arrière devant ses bricolages, à l'image des communes de Boueni et Mtsangamouji.**

Dans la commune de Sada, le Maire a fait le choix de ne pas décliner la réforme depuis 2014 pour toutes ces raisons. En effet, la commune dispose d'établissements très délabrés. Le plafond d'un établissement s'est effondré en 2014 et la menace existe toujours dans un autre établissement (cf courriers ci-joints du directeur d'école Sada 2 élémentaire du 23 septembre 2016). A ce jour à Sada, le sureffectif dans les établissements serait de plus de 450 élèves, soit un établissement de 16 salles de classes.

Concernant la gestion de la DSCEES par les services de l'Etat, nous constatons une attribution complètement inégale de la subvention dans les communes. Pourquoi certaines communes sont sur-dotées au détriment d'autres ? Pourquoi un financement des réfectoires dans certaines communes et pas dans d'autres ? Quels sont les critères d'attribution de cette subvention ?

Madame La Ministre, partant du principe que tous les enfants de Mayotte méritent la même attention, les mêmes équipements, il manque réellement une vision territoriale de cette politique pour asseoir véritablement les conditions de mise en place de cette réforme. C'est ainsi que nous le vivons sur le terrain.

Madame la Ministre, sans contester les apports supposés de cette réforme, nous vous informons que nos communes ne sont pas en mesure de mettre en place les nouveaux rythmes scolaires dans les conditions actuelles. Cependant, dans l'objectif de réajuster le dispositif et tirer profit de cette réforme, nous vous proposons et vous demandons :

- Que la gestion de la DSCEES soit révisée par vos services tout en ayant une vision territoriale de cette politique, « **car tous les enfants de Mayotte ont droit à une éducation de qualité** » ;
- Que les priorités d'attribution de la subvention soient fixées par les Maires et non par la DEAL et le Vice-Rectorat comme cela se passe actuellement. En effet, ce sont les Maires qui connaissent leurs urgences sur le terrain ;
- Qu'un véritable **plan Marchal** soit mis en œuvre sur 4 ou 5 ans en vue d'offrir aux enfants de Mayotte des établissements respectant les règles d'hygiène et de sécurité, d'asseoir les conditions de mise en œuvre de cette réforme en termes de rénovation de l'existant, de construction de nouvelles salles pour enrayer la rotation, de programmation de réfectoires sur tout le territoire ;
- Qu'une politique de formation d'animateurs soit mise en œuvre sur le territoire pour assurer un encadrement de qualité pendant la pause méridienne et décliner des activités périscolaires dignes de ce nom. Cette politique sera bénéfique à la jeunesse mahoraise qui connaît à ce jour un fort taux de chômage ;
- Qu'un bilan d'étape soit fait depuis sa mise en œuvre en 2013 à ce jour dans toutes les communes en vue de réajuster le dispositif. Nous ne pouvons plus continuer ainsi.

Madame La Ministre, connaissant votre attachement à l'égalité réelle, nous espérons retenir votre attention sur ce dossier qui bouleverse tout le système éducatif de Mayotte.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, en l'assurance de notre considération distinguée.

Maire de SADA,

Maire de Mtsangamouji

Maire de Bouéni

Anchya BAKYAMA

Said Maanrifa IBRAHIMA

Mouslim ABDOURAHAMANE





Pièces jointes :  
Dossiers des communes

Copie :

- Préfet
- Vice-Recteur
- Président de l'association des Maires
- Parlementaires
- Associations de parents d'élèves